

PROTOCOLE SANITAIRE AU LYCEE HENRI CORNAT

Ressources

=> Cadre sanitaire national 2021 : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Vous trouverez ci-après le protocole mis en place au lycée Henri Cornat, mis à jour le 27/08/2021 en lien avec le cadre sanitaire national (si des modifications étaient apportées dans les semaines à venir, elles apparaîtront surlignées en bleu) .

Ce protocole est évolutif pour deux raisons :

- modification du cadre sanitaire national ou décision locale (ARS, préfecture...) de mesures spécifiques ;
- décision de l'équipe du lycée suite à une nécessité d'améliorations des mesures prises.

Au niveau national, au 27/08/2021, le **niveau 2 – jaune** est retenu.

EMPLOI DU TEMPS DES ELEVES (EDT)

Niveau 2 / niveau jaune : accueil en présentiel de tous les élèves.

A compter du jeudi 2 septembre, les élèves sont tous accueillis ([cf.organisation de la rentrée scolaire](#)). La scolarité est obligatoire. L'emploi du temps est explicité et diffusé sur Pronote. Un appel est systématiquement réalisé sur Pronote par les professeurs et vérifié par l'équipe de vie scolaire.

ROLE ESSENTIEL DES PARENTS D'ELEVES

Les parents s'engagent et sont informés sur les points suivants :

- prendre la température de l'élève avant le départ pour le lycée,
- ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez les élèves ou dans la famille,
- nécessité de déclarer au responsable de l'établissement la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné,
- **Expliquer à leur enfant la responsabilité individuelle dans le respect des gestes barrières** et mesures mises en œuvre, fournir des mouchoirs en papier jetables.



Les personnels s'appliquent les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire, le strict respect des gestes barrières doit être observé (port du masque, lavage des mains, distanciation physique).

=> Pour ce qui concerne les réunions habituellement programmées dans l'année scolaire, une information spécifique sur les modalités d'accueil sera faite pour chacune d'elle (présentiel, visio, etc.).

EPS – ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée.

Les spécificités liées au protocole sont précisées aux élèves par les professeurs d'EPS (cours et AS).

CONTACT TRACING ET FERMETURES DE CLASSES

Dans les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé est mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contact à risque avec un cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

APPLICATION DES GESTES BARRIERES

TRES IMPORTANT : Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention particulièrement efficace contre la propagation du virus.

=> **Ne pas se serrer la main, s'embrasser, se faire des accolades, flirter**

Lavage des mains : chaque élève devra se laver les mains, plusieurs fois par jour dans la journée, notamment à des moments précis :

- o à l'arrivée dans l'établissement ;
- o avant et après chaque repas ;
- o avant et après les récréations ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

À défaut, l'utilisation d'une solution de gel hydroalcoolique est envisagée.

=> Les élèves doivent se laver les mains au savon plusieurs fois par jour.

=> A toute les heures de cours, chaque adulte qui accueille les élèves dans une salle de classe procède à une distribution de gel hydro alcoolique à l'entrée en classe.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



AERATION DES LOCAUX

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission de la COVID-19. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

PORT DU MASQUE

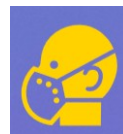
Pour les personnels

Niveau 2 / niveau jaune : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

Au regard de l'arrêté préfectoral du 9 août 2021, au lycée, le port du masque est obligatoire tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Ainsi, le port du masque est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues. Le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Pour les élèves

Pour les lycéens, les recommandations sont les mêmes que pour les personnels dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.



Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Il faudra prévoir deux masques par jour et par élève, chaque élève changera son masque après le repas. Le ministère dote chaque lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, certaines pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée au respect de la distanciation.

LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

Niveau 2 / niveau jaune : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau.

=> Pour le lycée de Valognes, la limitation du brassage **par niveau** de classe est difficilement applicable au regard de la configuration des locaux et du nombre d'élèves accueillis.

ARRIVEE ET DEPART DES ELEVES

Ils sont dépendants du transport scolaire et des modalités / des adaptations définies par l'établissement en termes d'emploi du temps des classes.

CIRCULATION DES ELEVES DANS LE LYCEE

- ✓ Les emplois du temps habituels élèves et professeurs sont appliqués. Les élèves se déplacent d'une salle à l'autre en fonction de leur emploi du temps. Ils peuvent être adaptés et optimisés pour faciliter et fluidifier le fonctionnement quotidien, notamment pour la demi-pension.
- ✓ Les cours en salles spécialisées et en EPS sont maintenus et adaptés au protocole sanitaire.
- ✓ Des sens de circulation sont préconisés dans le lycée : élèves et personnels sont invités à **circuler par la droite** dans les escaliers, dans les couloirs et sur les passerelles. Avant la sortie de la salle de classe, élèves et personnels devront attendre que la circulation soit possible (passage autre classe ou autres élèves).
- ✓ Chaque salle est équipée d'un flacon de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes.
- ✓ Le CDI et les salles de permanence sont accessibles sous la surveillance d'un adulte.

RECREATIONS

- ✓ **Horaires des récréations : matin - 10H20-10H35 / après-midi – 15H50-16H05**
- ✓ **Pause méridienne : fonction de l'EDT de l'élève et de la classe.**

SONNERIES

Tous les élèves et les professeurs devront être vigilants afin de bien respecter les horaires.

REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.



A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

=> **Pour le lycée de Valognes**, les règles de distanciation entre niveaux de classe seront difficilement applicables au regard de la configuration des locaux et du nombre d'élèves accueillis.

INTERNAT

Les publics habituellement hébergés peuvent toujours être accueillis dans les internats. Au lycée, les chambres sont attribuées entre élèves d'un même groupe en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.

Les règles qui s'appliquent au quotidien au lycée s'appliqueront également à l'internat. Cependant, pour le port du masque, une exception sera faite au sein des chambres et pour les nuitées, les internes seront autorisés à l'enlever pour se trouver dans les meilleures conditions de vie.

NETTOYAGE DES LOCAUX ET MATERIELS

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

Niveau 2 / niveau jaune : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

DP- RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents. Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées.

Niveau 2 / niveau jaune : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré. Il est recommandé d'organiser un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau)

Pour le lycée de Valognes :

Le lycée propose un service de restauration chaude. Les élèves se laveront ou se désinfecteront les mains avant et après le repas. La file d'attente pour entrer au self sera régulée. Les équipements (tables, chaises.) seront nettoyés et désinfectés après chaque service. Le salad bar est temporairement supprimé, les menus seront adaptés, les couverts sont distribués individuellement par un agent du lycée.

IMPORTANT : Le strict respect des horaires de passage au self sera déterminant pour la bonne régulation du service de restauration. Les emplois du temps seront parfois adaptés pour permettre la mise en place de ces mesures.

Tous les jours :

- ✓ une heure de passage fixe est définie pour chaque classe ou groupe pour chaque jour et en fonction de l'emploi du temps,
- ✓ les élèves se rangent dans la zone dédiée dans la cour côté parc extérieur 5 minutes avant l'heure de passage prévue,
- ✓ un / une surveillant-e procède à l'appel des élèves de la classe pour le passage et l'entrée dans le self,
- ✓ autant que possible, les élèves mangent en groupe constitué ou en groupe classe, à la même table.
- ✓ Poursuite de la suspension de la collation de la récréation.

SANITAIRES

L'accès aux toilettes sera possible, il sera demandé aux élèves de limiter le nombre des personnes présentes, ils s'assureront du respect des gestes barrières et du port du masque. Le nettoyage des locaux sera assuré de façon approfondie quotidiennement, ainsi que la désinfection des points contact.

REGIME DE SORTIE

Les régimes de sortie sont ceux prévus au règlement intérieur et fonction de celui choisi par les familles.

SORTIES ET ABORDS DU LYCEE

Les élèves doivent respecter scrupuleusement les gestes barrières à la sortie et aux abords de l'établissement. Dans le cadre du plan Vigipirate, les regroupements d'élèves devant le lycée demeurent interdits.

Parents et adultes dans une démarche éducative : inciter à ne pas fumer afin d'éviter une contamination.

Que faire en cas de symptômes évoquant la Covid 19 ?

CHAQUE RESPONSABLE LEGAL DEVRA POUVOIR ETRE JOINT PAR TELEPHONE A TOUT MOMENT. A DEFAUT, il nous faudra les coordonnées d'une personne de confiance (membre de la famille par exemple).

A LA MAISON : votre enfant ou un membre de votre famille présente les symptômes suivants : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, avec ou sans fièvre. Garder votre enfant à la maison. Eviter les contacts. Prévenir ou faire prévenir rapidement le lycée par téléphone. Consulter votre médecin traitant qui décidera des modalités de dépistage le cas échéant.

AU LYCEE : votre enfant sera isolé dans une pièce. Vous serez contactés aussitôt par le lycée pour venir chercher votre enfant. Il vous sera rappelé la procédure à tenir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera des modalités de dépistage le cas échéant.

En cas de test positif de votre enfant :

- des modalités de dépistages des cas contacts et d'évictions seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques,
- des décisions d'isolement, de fermeture de classe ou du lycée pourront être prises selon l'enquête et les préconisations des brigades sanitaires de l'ARS.

Ces règles s'appliquent aux personnels de l'établissement.

Numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement

- Numéro du **lycée**, notamment pour contacter l'infirmière Mme PEZET : **02.33.40.00.42**
Courriel du lycée : ce.0500082t@ac-normandie.fr
- Numéro **vie scolaire** (ligne directe) : **02.33.01.63.14**
- **CMS** - Centre médico-scolaire de Valognes : **02.33.40.06.92**
Courriel : dsden50-cms-valognes@ac-normandie.fr
- Numéro vert : **infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0800 130 000**

L'ensemble du personnel se tient à votre disposition si nécessaire.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Pour la direction - Le proviseur – Eric MALGORN